

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 25 (1880)
Heft: 19

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 19

Lausanne, le 18 Novembre 1880.

XXV^e Année.

SOMMAIRE. — De la discipline du feu (*suite et fin*), p. 417. — Ecole centrale de Thoune n° II, p. 420. — Empire britannique, p. 424. — Bibliographie. *Le Progrès militaire.* - *Portrait de feu le colonel Siegfried.* - *Histoire populaire de la France*, p. 427. — Nouvelles et chronique, p. 428.

SUPPLÉMENT COMME ARMES SPÉCIALES. — Etude sur les diverses espèces de feux de l'infanterie et leur emploi tactique (*suite et fin*), p. 433.

LA DISCIPLINE DU FEU

(*Suite et fin.*)

IX

Une dernière question. Quelle est la méthode la plus simple et la plus convenable à suivre pour réapprovisionner les troupes en munitions pendant le combat.

Avec les parcs de division on mène 50 cartouches par soldat d'infanterie et autant dans les parcs de corps d'armée et les parcs d'armée. Au total, par homme, 150 cartouches réparties sur trois lignes dont la plus rapprochée, en admettant les conditions du combat les plus favorables, est à quatre ou cinq kilomètres de la ligne de feu et la plus éloignée à une et peut-être à deux marches de distance.

Il n'entre pas dans notre cadre d'examiner si ce nombre de cartouches est suffisant ou non, pris dans son ensemble, et s'il peut convenir de faire une autre distribution du chiffre total entre les trois parcs cités plus haut. Sur un point tout le monde est d'accord, savoir qu'entre la division et la ligne combattante il faut une autre ligne plus rapprochée de ravitaillement. Cette source alimentatrice immédiate du feu, plusieurs pensent qu'il suffit qu'elle suive le régiment, d'autres, non moins autorisés, la veulent derrière le bataillon, quelques-uns, plus exigeants, derrière les compagnies. « Les voitures de munitions qui suivent le régiment, quelques fortes et bien attelées qu'elles soient, ne pourront aller partout; il conviendra de les laisser souvent çà et là, et pour le ravitaillement, expédier des hommes avec des sacs; ces hommes se perdront facilement, ou ne sauront pas trouver les voitures, ou saisiront l'occasion pour ne pas rentrer ou rentrer tard dans les rangs et, ce qui arrivera souvent, ne trouveront plus la compagnie là où ils l'avaient laissée. En outre, pour distribuer seulement 10 cartouches par homme à une compagnie, il faudra 200 paquets de 10 cartouches, c'est-à-dire un poids de 70 kilogrammes environ, qui exigera 4 ou 5 hommes pour le porter, si l'on tient compte des difficultés du terrain, de la distance à parcourir, qui sera souvent de plus d'un kilomètre, et du poids de l'armement et de l'équipement des soldats. » Ainsi parlent ceux qui veulent non pas des voitures de munitions à la suite du régiment, mais bien des mulets de bât en queue des bataillons, « ces bêtes de somme, disent-ils, pouvant aller sur tous terrains et porter leur charge à chaque compagnie ». Mais à ceux-ci les premiers répondent : « pour porter ainsi seulement 10 cartouches par homme (280